

Ski Pass



EN TOUTE TRANQUILLITÉ SUR LES PENTES NEIGEUSES

La solution par excellence d'AXA Assistance pour passer des vacances aux sports d'hiver dans les meilleures conditions. La formule temporaire 'Ski Pass' protège skieurs et snowboarders de manière optimale, et ce à un prix plus que correct. Des vacances au ski ne sont assurément pas sans risques. La formule "sports d'hiver" complète d'AXA Assistance permet de profiter pleinement de vacances méritées !

GARANTIES

Ski Pass	
Assistance aux personnes	
Durée maximale du séjour (jours consécutifs)	45 jours
Frais médicaux à l'étranger	€ 25.000
Option frais médicaux à l'étranger étendus à € 1 million	✓
Rapatriement	Illimité
Assistance ski	✓
- Remboursement du forfait non utilisé - Remboursement leçons de ski - Remboursement des frais de descente en traîneau sanitaire suite à un accident sur les pistes de ski	jusqu'à € 250 jusqu'à € 250 ✓
Assistance voyage	✓
Frais médicaux post-hospitaliers en Belgique	€ 2.500
Frais de recherche et de sauvetage à l'étranger	€ 5.000
Annulation de voyage	
1 personne	—
Assistance au véhicule	
Dépannage/Remorquage après un incident technique	✓
Hôtel à l'étranger pendant les réparations	€ 75/nuitée/chambre
Franchise kilométrique	0 km
Immobilisation à l'étranger: - immobilisation < 5 jours: hôtel ou poursuite du voyage - immobilisation > 5 jours: rapatriement ou poursuite du voyage	✓ ✓
Assistance remorque et caravane	✓
Assistance juridique	✓



Ski Pass



TARIF

nombre de jours	4	8	16	23	31	45
Assistance aux personnes:						
	€ 58	€ 64	€ 75	€ 89	€ 101	€ 113
Assistance aux véhicules:						
zone 1	€ 18	€ 24	€ 28	€ 32	€ 37	€ 45
zone 2	€ 27	€ 36	€ 44	€ 50	€ 56	€ 67
Disponible uniquement si l'assistance aux personnes est souscrite. La remorque ou caravane est assuré gratuitement avec le véhicule tracteur						
Assurance accidents de voyage par tranche de € 25.000, max. € 250.000:						
	€ 5	€ 6	€ 8	€ 10	€ 12	€ 14
Disponible uniquement si l'assistance aux personnes est souscrite.						
Assurance bagages, uniquement avec la souscription de l'assurance accidents de voyage; par tranche de € 1.000, max € 3.000:						
	€ 10	€ 11	€ 16	€ 19 €	€ 24	€ 28

OPTION

Frais médicaux

- Remboursement des frais médicaux jusqu'à € 1.000.000 moyennant supplément de € 50 par assuré.

Zones de validité :

- ZONE 1:** Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne continentale, France y compris la Corse à l'exclusion des Dom-Tom, Irlande, Italie y compris les îles, l'Etat du Vatican, Lichtenstein, Grand-Duché du Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Portugal, Grande-Bretagne, Saint-Marin, Suisse
- ZONE 2:** Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Malte, Monténégro, Norvège, Pologne, République Slovaque, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Suède, Turquie